



## Quelques précisions importantes sur les bulletins d'engagement à renvoyer

- Nous sommes obligés de sélectionner les engagés à une course par tirage au sort, si le nombre de demandes dépasse la capacité de la piste. Les organisateurs nous autorisent une seule série de deux séances qualificatives et nous sommes donc limités en place. Vous avez sur le règlement, avec le calendrier (page 6), le nombre de pilotes maxi engagés aux qualifications.

- Après beaucoup de discussions, nous n'avons pas trouvé plus juste. Ces 3 dernières années, nous avons été obligé d'appliquer cette règle pour départager les demandes, trop nombreuses, pour les places allouées. L'expérience a montré qu'il y avait toujours 8 à 10 désistements par course. Être en liste d'attente ne veut pas dire que vous ne serez pas engagés. **L'important, c'est de poster l'engagement le 1<sup>er</sup> jour noté sur le bulletin.**

- Les bulletins d'engagements, **à la fin du règlement technique**, sont à envoyer à l'adresse indiquée sur ce bulletin et dans les délais qui y sont notés. Si vous le postez avant, nous sommes obligés de vous appeler pour vous dire de nous poster un petit mot le premier jour du délai. Ça nous rajoute du travail.

- La priorité est donnée aux régionaux - c'est à dire les pilotes habitant le département du circuit ou les départements limitrophes. Ils sont engagés d'office dans la mesure où ils ont postés leur demande le 1<sup>er</sup> jour.

- Dès la 2<sup>e</sup> course, en plus des régionaux, les pilotes ayant acquis des points à la précédente course sont engagés d'office, toujours avec la nécessité d'avoir posté le bulletin le 1<sup>er</sup> jour. Les autres pilotes sont tirés au sort, s'il y a dépassement de la capacité de la piste. Si vous êtes régional et/ou avec points mais que vous avez posté le bulletin les jours suivants, vous serez en liste d'attente après les pilotes ayant posté le 1<sup>er</sup> jour.

- Pour la première course, tous les pilotes ayant posté leur demande d'engagement à Ledenon le 1<sup>er</sup> jour du délai noté, soit le 27 février, seront tirés au sort, hormis les régionaux. Les autres pilotes seront en liste d'attente.

Désolés de vous infliger ces précisions un peu techniques ;  
mais cela donne les mêmes règles à tous.



**Protwin** - Siège social et courrier - 26/28 rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt

Tél./Fax : 01 46 03 55 25 - [protwin.boulogne@tiscali.fr](mailto:protwin.boulogne@tiscali.fr)

Association sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 à but non lucratif

Affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme - Siret n° 399 673 078 00016